

**Séance du Conseil de Ville du 30 octobre 2023**  
**Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions**  
 (art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

**Développement de la motion**

**5.12/23**

« Un frigo solidaire dans notre ville »

Auteure	Mme Leila Hanini, PS		
But visé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le gaspillage alimentaire par l'installation d'un réfrigérateur public</li> </ul>		
Préavis du Conseil communal	Acceptée	Refusée	Transformée en postulat
Motifs	<p>Le Conseil communal suit avec grand intérêt les démarches en cours au niveau régional pour limiter le gaspillage alimentaire. Il est sensible à cette thématique de par son impact écologique mais aussi du fait que les produits invendus ou inutilisés peuvent profiter aux personnes en situation de précarité.</p> <p>Des représentant-e-s du Service CSJL ont participé activement aux ateliers organisés récemment sur cette thématique par l'Office cantonal de l'environnement, en relation avec la Fondation O2 et la Fondation rurale interjurassienne. Des contacts intéressants ont été instaurés avec les acteurs régionaux tels que Table Suisse, Table couvre-toi, P'tit Plus, Restau-Verso, etc. Les résultats de l'analyse approfondie actuellement menée dans ce domaine par la Fondation O2 sont attendus pour fin 2023, sur la base desquels un projet d'épicerie durable et solidaire pourrait éventuellement être initié à Delémont. Le cas échéant, l'idée de frigo solidaire y serait alors bien évidemment intégrée.</p> <p>Une première motion en vue de l'installation d'un frigo collectif à Delémont avait été refusée par le Conseil de Ville en 2016. À cette période, le succès d'une telle infrastructure n'était pas avéré et le Législatif estimé qu'il ne revenait pas à la Ville de prendre à sa charge un tel projet.</p> <p>Dans l'intervalle, l'association Madame Frigo s'est développée et offre désormais 130 réfrigérateurs publics offrant à la population suisse un moyen d'action pour réduire le gaspillage alimentaire (175 tonnes de denrées alimentaires annuellement sauvées d'une élimination prématurée), tout en encourageant l'engagement social.</p> <p>Néanmoins, l'installation à Delémont d'un frigo solidaire par cette association nécessite quelques investigations complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contact avec Madame Frigo pour préciser le mode de fonctionnement et les prestations à charge de chaque partenaire.</li> <li>• Confirmation de la preuve du besoin à Delémont, notamment en comparaison avec les résultats constatés dans des villes similaires.</li> <li>• Coordination avec les services communaux concernés pour définir un ou plusieurs emplacements envisageables : surface disponible, lieu abrité, raccordement électrique, accessibilité, sécurité, etc.</li> <li>• Selon les résultats de l'étude menée par la Fondation O2, confirmation que l'infrastructure proposée par Madame Frigo est adaptée à la situation delémontaine.</li> <li>• Confirmation que les éventuels investissements et charges courantes peuvent être absorbés par les finances communales.</li> <li>•</li> </ul> <p>La réalisation de la motion ne pouvant pas être garantie à ce stade, le Conseil communal propose au Conseil de Ville de la transformer en postulat.</p>		